



La Conférence des villes de l'Arc Atlantique représente plus de 7 millions d'habitants.

c'est que les ports de l'Atlantique, qui avaient joué un rôle décisif au 18^e et au 19^e siècle, ont été surclassés au 20^e siècle par les ports d'Europe du Nord.

PLACE PUBLIQUE > Comment l'expliquez-vous ?

PHILIPPE DURON > Il y aurait une bibliothèque d'histoire économique et commerciale à écrire sur le sujet ! On peut toutefois retenir quelques leçons de ce relatif effacement de nos ports. La première, c'est que l'histoire obéit à de grands mouvements de fond : ce qui est vrai à une époque ne l'est pas pour l'éternité. La deuxième, c'est qu'une longue tradition commerciale, celle des ports hanséatiques, a su se greffer sur la Révolution industrielle au 19^e siècle. Ces ports avaient des hinterlands profonds et anciens, et c'est tout naturellement que l'espace rhénan s'est trouvé Anvers et Rotterdam comme débouchés. Le tonnage de Rotterdam est supérieur à la somme des trafics de l'ensemble des ports français ! Par conséquent, l'une de nos grandes préoccupations doit être de mieux relier nos ports à l'arrière-pays. 40 % de fret d'Anvers est ensuite acheminé par la voie ferrée, seulement 5 % au Havre.

PLACE PUBLIQUE > En prend-on le chemin ?

PHILIPPE DURON > Je sens un sursaut des ports français depuis la loi Bussereau, qui prolongeait une réforme initiée vingt ans plus tôt par Jean-Yves Le Drian. Les ports de l'Atlantique ne manquent pas d'atouts. Avec la mondialisation, le commerce maritime explose ; la Manche et la mer du Nord sont saturées. Pourquoi les navires venus d'Amérique, d'Asie ou d'Afrique ne feraient-ils pas escale en amont, par exemple à Nantes/Saint-Nazaire ? Mais cela suppose évidemment une meilleure efficacité des transports terrestres depuis les ports de l'Atlantique.

PLACE PUBLIQUE > Vous venez d'évoquer le cas du Havre, qui ne fait pas partie des villes de l'Arc atlantique. En revanche, Caen, qui est une ville de Manche, est membre du club...

PHILIPPE DURON > Je pense en effet que la Seine est une

frontière. Mais il ne faut pas être fanatique des délimitations géographiques. Caen fait à la fois partie de l'Arc Atlantique et de l'ensemble normand. On va installer 30 ha d'éoliennes sur les côtes du Cotentin. Cela crée immédiatement des connivences entre Cherbourg et Saint-Nazaire. De la même manière, nous ne nous limitons pas au trait de côte : des villes comme Niort, Rennes et Poitiers appartiennent au réseau. Bordeaux, qui nous avait quittés, va revenir : pas la ville seule, mais la Communauté urbaine. Voyez, nous sommes une organisation souple. C'est ce qui nous permet de réunir une centaine de villes et de collectivités, représentant plus de sept millions d'habitants.

PLACE PUBLIQUE > On a tout de même l'impression que les membres les plus actifs sont les villes françaises et espagnoles...

PHILIPPE DURON > Ce n'est pas faux. Il n'est pas toujours facile d'associer les Britanniques à des initiatives européennes... Mais les villes espagnoles, portugaises aussi, sont très dynamiques. C'est le maire de Saint-Jacques de Compostelle qui m'a précédé à la présidence et c'est celui de La Corogne qui va me succéder. Elles ont formidablement changé ces vingt dernières années, même si la crise les met aujourd'hui en difficulté. Cela dit, je ne voudrais pas donner l'impression que les villes de l'Atlantique se réduisent à leur fonction portuaire. Notre réseau est un formidable outil de réflexion collective et d'échange de bonnes pratiques sur les stratégies urbaines : je vous assure que les extraordinaires mutations qu'ont connues des villes comme Nantes ou Rennes intéressent bigrement nos collègues espagnols. D'autant que nos villes ont des atouts. Plutôt moins touchées par l'industrialisation que d'autres en Europe, elles peuvent faire valoir la qualité de l'air ou de l'eau et toutes sortes d'aménités comme des avantages comparatifs non négligeables.

PLACE PUBLIQUE > La Commission européenne a adopté au mois de mai un plan d'action (1) qui vise à stimuler "l'économie bleue" sur la façade atlantique et se donne un objectif très ambitieux : la création de 7 millions d'emplois d'ici à 2020. Comment réagissez-vous à ce projet ?

PHILIPPE DURON > Avec beaucoup de satisfaction évidemment. J'y vois la reconnaissance de nos efforts pour obtenir

un statut d'interrégion en Europe, à la manière de l'espace baltique ou de l'espace danubien. La Commission reconnaît la spécificité atlantique et entend la traiter comme telle dans tous les domaines : des activités traditionnelles comme la pêche, l'aquaculture, le transport maritime, le tourisme, mais aussi des activités émergentes comme les énergies marines renouvelables ou les biotechnologies marines. Ce plan d'action appelle les différents États concernés à travailler ensemble sur tous ces sujets. C'est tout à fait conforme à la dynamique que nous avons mise en place à l'échelon des villes.

1. Ce plan d'action va à présent être transmis au Parlement européen et au Conseil pour approbation. Les accords de partenariat avec les États membres sur les fonds structurels d'investissement devront être conclus avant la fin de l'année. Ils décriront la manière dont les États membres utiliseront les fonds de l'Union pour mettre en œuvre le plan d'action pour l'Atlantique.

Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/sea_basins/atlantic_ocean/index_en.htm
MEMO/13/417